

Prochaines échéances

- **Fin février 2008** Présentation des armoiries officielles de la future commune
- **Printemps 2008** Séance d'information à La Heutte, Péry, Romont, Vauffelin, Plagne et Orvin
- **Printemps 2008** Après approbation par l'OACOT du contrat de fusion et du règlement d'organisation, dépôt public
- **Dimanche 1er juin 2008** Votation de la population des six villages sur la convention de fusion
- **Fin 2008** Approbation du contrat de fusion par le Grand Conseil
- **Courant 2009** Election des 31 membres du Conseil général (législatif) et des 7 membres du Conseil municipal (exécutif)
- **Vendredi 1er janvier 2010** Les autorités de la nouvelle commune entrent en fonctions.

FUSION DES COMMUNES DU BAS-VALLON

Réunis un soir à Péry, unis pour toujours au sein de Rondchâtel?

Plus de 200 personnes issues des six communes du Bas-Vallon ont participé, hier soir à Péry, à la séance d'information relative au projet de fusion. Des citoyens qui pourraient être unis, en 2010, au sein de la commune de Rondchâtel.

PHILIPPE OUDOT ET MICHAEL BASSIN

Plus de 200 personnes issues des six communes du Bas-Vallon ont participé, hier soir à Péry, à la séance d'information relative au projet de fusion. Des citoyens qui pourraient être unis, en 2010, au sein de la commune de Rondchâtel.

Les autorités des six communes du Bas-Vallon ont confirmé ce que Le JdJ laissait sous-entendre dans son édition du 11 janvier: la future commune du Bas-Vallon se nommera Rondchâtel. A condition bien entendu que les citoyens disent oui à la fusion le 1er juin prochain. Ce nom, issu d'une proposition de la population et validé par les exécutifs, a notamment été choisi parce qu'il a une résonance historique. De plus, il s'agit d'un nom facilement utilisable.

Les armoiries seront, elles, connues ultérieurement. Les autorités ont bien retrouvé des armoiries de deux familles attachées historiquement à Rondchâtel, mais la piste d'une nouvelle identité visuelle est privilégiée.

A l'heure de présenter les avantages et les inconvénients d'une fusion, le maire de Ro-



FUSION Les édiles ont brossé le portrait de la nouvelle commune de Rondchâtel.

(ADRIAN STREUN)

mont, Yvan Kohler n'a pas caché son revirement de position: «Au début du processus, en 1999, j'étais assez sceptique. Aujourd'hui, je ne peux que constater qu'il y a plus d'avantages.» Il a notamment réaffirmé que les sociétés et les bourgeoisies ne seront pas touchées par une union des communes. «Et puis, c'est maintenant que le canton offre 2 mios pour une fusion!»

Concernant le règlement d'organisation, Micheline Huguélet Cuixeres, mairesse de Vauffelin, a rappelé que la supracommune sera dotée d'un exécutif de sept membres (dont un maire professionnel à 50%)

et d'un législatif de 31 membres.

Gilles Léchet, consultant externe, a présenté les principaux aspects financiers de la fusion. «Le volume des prestations sera légèrement accru dans les domaines de l'école et de la gestion de l'aménagement du territoire.» L'objectif vise notamment à dynamiser la démographie du Bas-Vallon, qui s'est peu développée depuis 30 ans. En faisant disparaître les doublons actuels entre les six communes, le projet de fusion prévoit des économies structurelles de 1,2 mio. Les revenus diminueraient, eux, de 344 000 fr. et la quotité d'impôt

serait de 1.6 (la plus basse actuelle). «Ce serait malhonnête de promettre que cette quotité sera identique en 2015 dans la mesure où nous ne maîtrisons pas totalement l'avenir, a affirmé Gilles Léchet. Mais nous vous assurons que cette quotité est pérenne. Car avec un tel taux, le compte de fonctionnement prévoit encore un excédent de revenus de 540 000 fr, soit presque un dixième de quotité.»

Selon Gilles Léchet, l'assiette fiscale de la future commune sera plus robuste que ce qui prévaut actuellement. «Aujourd'hui, les plus petites communes ne peuvent compter que

«Au début du processus, en 1999, j'étais assez sceptique. Aujourd'hui, je ne peux que constater qu'il y a plus d'avantages.»

Yvan Kohler

RONDCHÂTEL

Histoire et légende



FRANCK REICHERT Pour le président, la fusion n'a que des avantages. (ADRIAN STREUN)

Le nom de l'éventuelle future commune a fait l'objet d'un concours auprès de la population. Près de soixante idées ont été émises. La gagnante est Rondchâtel. Ce lieu-dit de la commune de Péry, se trouve plus ou moins au centre de gravité de la future entité. Historiquement, le site fait référence au château féodal qui était implanté sur la butte. Appartenant aux évêques de Bâle, cet édifice est mentionné dès le 13e siècle et est tombé en ruine au 15e siècle. Aucune muraille n'est encore visible. La chute d'eau de Rondchâtel a, elle, fait la richesse du développement industriel du secteur.

Rondchâtel est également lié à la légende des gorges du Taubenloch. Celle-ci veut qu'un jeune homme de la région aimait une jeune fille dont la grâce et la beauté lui valaient le surnom de Colombe (Taube). Les deux amoureux désiraient se marier. Mais la fille était pourchassée par le chevalier Enguerrand, un tyran habitant dans le château de Rondchâtel, qui était aussi tombé amoureux d'elle. Le jour du mariage, Enguerrand attaqua le cortège au-dessus des gorges et tua le fiancé. Pour ne pas tomber dans ses mains, la fille se jeta dans les gorges et y disparut, planant doucement telle une colombe. C'est en son souvenir qu'on appela ensuite cet endroit les gorges de la petite colombe. Le château de Rondchâtel fut pris d'assaut et détruit, et le chevalier Enguerrand tué par le peuple furieux... /mba

sur les impôts de personnes physiques. A l'inverse, d'autres collectivités sont fortement liées aux impôts des personnes morales. La fusion amènera davantage de stabilité.»

Quant aux 2 mios offerts par le canton, les deux tiers seront consacrés au désendettement des communes actuelles. Le tiers restant constituera une «réserve de guerre» si les charges de restructuration devaient être plus élevées que prévu.

En fin de présentation, il a encore été rappelé que les six conseils municipaux recommandent à leurs citoyens de voter oui le 1er juin. /MBA

LA PAROLE AUX FUTURS ADMINISTRÉS

Présent en nombre, le public a mis les autorités sur le grill

Après la présentation, le président du comité de pilotage Frank Reichert a donné la parole au public. Rémy Huguélet, de Péry, s'est demandé si, du fait que le village aura la taille de Tramelan, il n'allait pas se doter d'infrastructures en conséquence, d'une école secondaire par exemple, entraînant une forte hausse de la quotité. Or, a-t-il souligné, on tient à une basse quotité à Péry, qui, à ses yeux, n'a rien à gagner dans ce projet. Il n'est pas question de construire un nouveau collège, l'a rassuré la maire de Péry Elisabeth Mazzarol, les élèves continueront de se rendre à Corgémont. La quotité a été calculée de manière prudente et doit pouvoir être maintenue, même s'il est impossible de donner des ga-

ranties à long terme, a relevé François Perrenoud.

Mais que se passerait-il si Vigier déplaçait son siège, comme Straumann l'a fait à Villeret? Le cas échéant, Péry aurait tout à gagner car il y aura égalisation avec les autres communes, a expliqué Gilles Léchet. Péry gagnerait en effet en sécurité du fait qu'il y aurait un meilleur équilibre entre personnes physiques et personnes morales. De plus, a ajouté le préfet Bigler, il n'y a pas plus de risques de dépenses inconsidérées qu'aujourd'hui car tous les grands projets de dépenses se décideront en votation populaire.

Mais avec cette fusion, les petites communes ne risquent-elles pas de n'avoir plus



RONDCHÂTEL Le public s'est déplacé en masse à cette séance d'information.

(ADRIAN STREUN)

de représentants? Non, a expliqué le préfet Antoine Bigler. Dans un premier temps, le nombre de représentants au législatif est fixé pour la première législature. Ensuite,

chaque commune aura au moins un représentant, tant à l'exécutif qu'au législatif. Ce sera aux citoyens des différents villages de se mobiliser pour faire élire un des leurs.

Mais sur quoi les citoyens voteront-ils le 1er juin? S'agira-t-il d'un paquet unique, ou de votes séparés? Il y aura sans doute deux, voire trois questions, a expliqué Antoine Bigler. A commencer par l'acceptation du principe de la fusion, et l'acceptation des règlements.

Pour sa part, Pierre Léchet, d'Orvin, s'est demandé si, en contrepartie du sucre de 2 mios promis par le canton, celui-ci n'allait pas exercer des pressions ou des menaces en cas de refus. Non, a assuré Michel Walthert. Si le canton encourage les fusions par le biais d'une aide financière, il n'exerce aucune pression. Son objectif est de réduire le nombre de communes de 400 à 300 dans les dix ans. Mais au-

delà de cette échéance, celles qui fusionneront ne toucheront plus rien.

Avec d'autres personnes présentes, Martial Grojean, de Péry, a déploré que les citoyens soient mis devant le fait accompli lors de la votation du 1er juin et qu'ils ne puissent se prononcer sur le nom de la commune. Et que se passerait-il en cas de refus d'une des six communes? Eh bien, le projet tel qu'il sera soumis au vote tomberait à l'eau: «C'est comme pour un mariage: si un partenaire dit non, l'union n'est pas prononcée», a noté Michel Walthert. Cela dit, rien n'empêche de repartir ensuite avec un nouveau projet, un peu comme dans le Val-de-Travers.

PHILIPPE OUDOT